

Motion N° 1518

Objectif -100 EPT d'ici à 2030

Thomas Schaffter (PCSI)

La République et Canton du Jura fait face à des déficits chroniques liés à son fonctionnement. Tout le monde s'accorde à reconnaître que les fonds de tiroir sont désormais vides et que le problème est ailleurs, dans sa structure. Les experts récemment mandatés par le Gouvernement jurassien ne disent pas autre chose en demandant de réformer en profondeur l'État, en redéfinissant la taille des communes jurassiennes et leurs relations avec les autorités cantonales, et en transformant l'organisation et les processus de travail au sein de l'administration. Objectif clairement établi : gagner en efficience par une réforme profonde de sa structure. La récente adoption du budget 2025 suffit à s'en convaincre.

Cette réforme fortement attendue doit avoir des effets positifs rapidement sur les budgets de fonctionnement de l'État. C'est la raison pour laquelle nous proposons qu'un objectif tangible, mesurable et décidé par le Parlement jurassien, soit intégré dans ces réflexions pour entrer dans le concret rapidement, à savoir, atteindre un effectif de -100 EPT d'ici à 2030, en prenant comme effectif initial celui prévu dans le budget 2025 adopté par le Parlement, auquel s'ajoutent les postes prévus et décidés avec l'intégration de la Ville de Moutier dans le canton du Jura. L'objectif nous paraît réalisable. Nous rappelons par ailleurs qu'un objectif similaire avait été intégré lors de l'adoption du programme OPTI-MA, sans pour autant atteindre l'objectif visé. Mais aujourd'hui, il est urgent de poser un cadre pour accélérer la réforme de l'État.

Par cette motion, il est donc demandé au Gouvernement jurassien d'atteindre un effectif de 100 EPT en moins d'ici à 2030. Lors de l'analyse des budgets à venir, le Gouvernement jurassien est invité à produire un rapport spécifique sur l'évolution des EPT en lien avec cet objectif et présentera les effets de ses mesures sur les prestations, également si la suppression de certaines d'entre elles entraîne des modifications de notre législation.

Thomas Schaffter (PCSI)

Co-signataires

- Sophie Guenot (PCSI)
- Ismaël Vuillaume (PVL)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Raoul Jaeggi (PVL)
- Quentin Haas (PCSI)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)
- Vincent Wermeille (PCSI)
- Jean Froidevaux (PCSI)
- Emilie Guillaume (PVL)

Intervention déposée officiellement le 11 décembre 2024